

60 rue Vergniaud  
75640 Paris Cedex 13  
tél. 01 40 78 31 50  
fax. 01 40 78 30 58  
<http://www.fo-com.com>  
[postes@fo-com.com](mailto:postes@fo-com.com)

Paris, le 5 novembre 2010

Monsieur Foucault LESTIENNE  
LA POSTE Siège Social  
Direction des Ressources Humaines  
et des Relations Sociales  
Président de la Commission Nationale de Conciliation  
CP V 401  
44, boulevard de Vaugirard  
75757 PARIS CEDEX 15

*Référence : principes et méthodes du dialogue social à La Poste, tels que définis par l'Accord Social du 21/06/04.*

**Objet :** désaccord dans la méthodologie de la mise en œuvre du projet Corporate performance de la Gestion Administrative du Personnel et de la Paie, absence de communication de données, non respect du traitement égalitaire des personnels, difficultés de dialogue au plan local,

Monsieur le Président,

En ma qualité de Secrétaire Fédéral chargé du secteur Postes à Force Ouvrière Communication, organisation signataire de l'accord cité en objet, j'ai l'honneur de solliciter la saisine de la commission de suivi y afférent.

En effet, je souhaite y exercer un droit d'alerte, tel que défini au chapitre 4, articles 7 et 8 de l'accord indiqué en référence.

Ma demande est motivée par les faits suivants :

Afin de réduire les coûts de fonctionnement de sa gestion administrative du personnel et de paie, La Poste a initié un plan de restructuration de l'ensemble de sa filière RH. L'objectif de la Poste étant dans un premier temps de mutualiser les activités CIGAP et UGRH, en les regroupant au sein de Centres de Services RH. Ce projet piloté par le Corporate, dénommé performance de la GAPP concerne l'ensemble des directions de métiers et les emplois y afférents.

La lettre du 30 juillet 2009 de la Direction Générale de La Poste fixait les axes principaux de cette réforme structurelle précisant qu'il était « ... nécessaire de traiter globalement et collectivement ce chantier... » .

À ce jour, Force Ouvrière constate et dénonce que ce dossier n'est plus traité de façon globale, ni collectivement par le Corporate. Chaque métier semble décider seul des modalités de mise en œuvre de la réforme. Pour preuve, tous les métiers ne sont pas systématiquement présents aux bilatérales organisées par le siège.

Ainsi, par exemple :

La Direction du Courrier prévoit une CDSP en décembre et la mise en œuvre du projet est déjà bien avancée. Une DCN sera créée début 2011. Le recrutement des chefs de projet « têtes de ponts » CSRH, est lancé et le calendrier de déploiement annoncé.

À l'Enseigne, aucune information ou subside de projet émerge de façon concrète et honnête. La direction serait toujours en prospection semble-t-il ? Pourtant, elle fut la première à communiquer, lors d'ETC, dès le 28 septembre 2009, aux personnels sur les modalités du projet GAPP, informant de la mise en place d'un groupe national à l'automne 2009 et du déploiement en 2011. Nous n'osons croire, Monsieur le Président, et c'est un euphémisme, que l'Enseigne serait encore dans l'expectative, en pleine réflexion...

Force Ouvrière a demandé une audience à cette direction. Force est de constater qu'à ce jour aucune réponse favorable ne nous est parvenue.

Ces situations sont autant de dérives qui nous interpellent quant à la conception d'un dialogue social loyal, respectueux des agents et des organisations syndicales.

Elle pose un réel problème en matière d'égalité de traitement des agents que ce soit sur l'information, le déploiement du projet, la labellisation, les possibilités de transfert et de reclassement.

Autre point de désaccords : dans son kit de communication d'octobre 2010, faisant suite aux rencontres avec les OS de la mi-septembre, La Poste annonce, je cite « ...le dispositif d'accompagnement social a été discuté avec les organisations syndicales qui l'ont accepté ... ». Notre syndicat s'insurge contre cette affirmation tendancieuse qui ne reflète pas la réalité. À aucun moment, Force Ouvrière a accepté en l'état les modalités d'accompagnement social. Ces dernières ont fait l'objet d'une présentation et n'ont pas prêté à ce jour à négociation. Nous nous interrogeons sur le but recherché par les responsables du projet ? Vous comprendrez que ces affirmations trompeuses nuisent à la conception du dialogue social qu'entend mettre en place le Siège.

De plus, malgré nos demandes répétées, aucune communication ne nous est donnée notamment sur les sites existants, sur la cartographie des implantations des CSRH et sur la situation des effectifs actuels et la structure cible...

De même, nos représentants locaux éprouvent des difficultés à obtenir des réponses à leurs demandes d'audience.

En l'état, nous estimons que le déploiement de ce projet n'est pas conforme au respect et à la conception du dialogue social.

Vous comprendrez, Monsieur le Président, que nous réclamons le gel de cette réforme structurelle. Force Ouvrière vous demande instamment de lui communiquer les tenants et aboutissants de ce dossier et de faire respecter les principes et modalités du dialogue social.

Je vous saurai gré de donner une suite rapide à ma requête pour que cesse immédiatement ce qui relève du déni de justice.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de considération distinguée.

Le responsable du Secteur Postes,



Isabelle Fleurence